Affiché le

## ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR DEPLACEMENT SPORTIF - ASSOCIATION LANAOUR

Madame Françoise MORIZUR, Adjoint au Maire, informe le Conseil municipal que l'association Lanaour, association sportive des usagers des Etablissements des Genêts d'Or dont l'objectif est de favoriser l'intégration des résidents, a adressé une demande de subvention exceptionnelle à l'occasion de leur qualification en championnats de France dans deux disciplines :

- tir à l'arc, du 18 au 20 mars 2016 à Castres : 3 sportifs,
- pétanque, du 3 au 6 juin 2016 à Epinal : 6 sportifs.

VU la délibération en date du 17 décembre 2014 approuvant l'application des mêmes critères d'attribution de subvention exceptionnelle aux clubs sportifs et aux associations sportives des établissements scolaires pour les déplacements sportifs en championnat de France, hors département, dès lors qu'il y a hébergement, à savoir :

- 40 € par déplacement,
- majoration de 10 € par sportif.

VU l'avis favorable de la commission « Vie associative - Sport » en date du 23 mai 2016,

Ayant entendu son rapporteur, Madame Françoise MORIZUR, Adjoint au Maire,

APRES en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A L'UNANIMITE,

**AUTORISE** Madame le Maire à verser une subvention de 170 € à l'association Lanaour.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

VOTE	
SUFFRAGES EXPRIMES	23
POUR	23
CONTRE	0

Fait à Landivisiau, le 10 juin 2016

Le Maire,

Laurence CLAISSE

Pascal NANTEL